

## COMPTE RENDU

DECVP 2020-028 (R. CHARBONNIER) : Contrat de maintenance informatique avec la société Ultrasyd Informatique pour l'école de Saint-Père-en-Retz. Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour les conditions générales du contrat, il est décidé d'abroger la décision n°2019-376 du 11 décembre 2019 et de signer un nouveau contrat au nom de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire avec la société ULTRASYP INFORMATIQUE.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, renouvelable par tacite reconduction par période de 12 mois. Le montant annuel est de 3 316.59 € HT.

DECVP 2020-029 (R. CHARBONNIER) : Renouvellement des abonnements avec la société Docapost Fast pour la commune de Saint-Viaud. Il est décidé de signer deux nouveaux contrats d'abonnement avec la société DOCAPOST FAST pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les montants sont les suivants :

- Abonnement au service Coffre-Fort Electronique pour un montant annuel de 105.00 € HT
- Abonnement au service Fast-Actes pour un montant annuel de 455.00 € HT

DECVP 2020-030 (R. CHARBONNIER) : Fourniture de périphériques d'impression (acquisition ou location) avec contrat de maintenance et outils de consolidation des statistiques d'utilisation – marché subséquent n°9. Le 9<sup>ème</sup> marché subséquent de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire prévoit l'acquisition d'un copieur RICOH IM C300 Neuf multifonction couleur A4 et deux imprimantes OLIVETTI PGL2645 neuf A4 noir et blanc pour un montant total de 2 015,20 € HT pour le Centre médical situé à Saint-Brevin-les-Pins.

DECVP 2020-031 (R. CHARBONNIER) : Aménagement de la rue des Frucheaux à Saint-Brevin-les-Pins - Attribution marché de travaux. Le marché concernant les travaux d'aménagement de la rue des Frucheaux à Saint-Brevin-les-Pins est attribué à SAS BREHARD TP – ZA Le Pont Neuf 44320 à SAINT-PERE-EN-RETZ pour un montant de 64 266,30 € HT, soit 77 119,56 € TTC.

DECVP 2020-032 (R. CHERAUD) : Convention relative à l'utilisation du plan d'eau de la commune de Saint-Viaud dans le cadre d'activités nautiques pour les enfants des établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré. Il est conclu une convention avec la commune de Saint-Viaud, le Centre Nautique de Saint-Brevin-Les-Pins et le Télési Nautique 44, pour l'utilisation du plan d'eau, du chalet de stockage et du bateau à moteur et pour assurer le bon déroulement d'activités nautiques pour les enfants des établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire.

DECP 2020-033 (Y. MOREZ) : Convention d'occupation d'un terrain intercommunal avec Monsieur et Madame RAFFENAUD Vincent. Il est conclu une convention d'occupation d'une dépendance d'un terrain intercommunal d'une surface de 1,5 ha avec Vincent et Delphine RAFFENAUD, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2020 pour une durée d'une année reconductible sur une durée de 12 mois, deux fois. L'occupation de ce terrain est consentie moyennant un loyer fixé à 80 €/ hectare.

DECVP 2020-042 (R. CHARBONNIER) : EU Assainissement Non Collectif – Attribution d'une subvention d'aide à la réhabilitation à Monsieur LIVET. Cette décision annule et remplace la DECVP 2020-001. Le montant de la subvention s'élève à 6 624.75€.

DECVP 2020-043 (R. CHARBONNIER) : Avenants de transfert des contrats conclus avec la commune de Frossay, à la Communauté de communes du Sud-Estuaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les services Informatiques de la commune de Frossay et de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire étant mutualisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'ensemble des contrats (hors téléphonie mobile, téléphonie fixe et Internet) signés avec la commune de Frossay est transféré à la Communauté de Communes à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il est décidé d'abroger la décision n°2019-374 du 10 décembre 2019, et de signer les avenants de transfert des marchés et contrats en cours. Les entreprises concernées sont les suivantes : DECALOG, JVS MAIRISTEM, CRPI ODIWI, KONICA MINOLTA (OMR IMPRESSION), SYNAPSE OUEST.

DECVP 2020-044 (R. CHARBONNIER) : Avenants de transfert des contrats conclus avec la commune de Corsept, à la Communauté de Communes du Sud-Estuaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'ensemble des contrats informatiques (hors téléphonie mobile, téléphonie fixe et Internet) signés avec la commune de Corsept est transféré à la Communauté de Communes à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les entreprises concernées sont les suivantes : JVS MAIRISTEM, CRPI ODIWI, C PRO OUEST, BNP PARIBAS, KS TELECOM, WEBENCHERES.

DECVP 2020-045 (R. CHERAUD) : Spectacle de marionnettes « Le Tour du Monde de Félix et Croquette » pour l'ALSH de Frossay. Il a été conclu un contrat avec la Compagnie Félix et Croquette 14 rue Jean Mermoz 56700 HENNEBONT pour un spectacle de marionnettes « Le Tour du Monde de Félix et Croquette » qui aura lieu à l'ALSH Les P'tites Canailles 10 rue de la Mairie à FROSSAY le mercredi 18 mars 2020. Le prix de la représentation est fixé à 540 € charges sociales du GUSO comprises. Les frais de transport sont à la charge exclusive des artistes.

DECVP 2020-046 (S. GAUTREAU) : Contrat de reprise des Petits Aluminium dans le cadre du barème F avec Citeo. La société RVM, dont le siège social est situé Route de Prouais à Coulombs (28210), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chartres sous le numéro B 380 138 537, a été retenue pour la reprise des petits aluminiums. La durée du contrat est identique à celle du contrat pour l'Action et la Performance signé avec CITEO soit jusqu'au 31 décembre 2022.

DECVP 2020-047 (R. CHARBONNIER) : Levés topographiques et reconnaissance des réseaux souterrains dans le cadre du renouvellement des prétraitements de la station d'épuration Les Rochelets – Attribution du marché. Le marché concernant des levés topographiques et la reconnaissance des réseaux souterrains dans le cadre du renouvellement des prétraitements de la station d'épuration Les Rochelets est attribué à CDC CONSEILS – ZI de la Seiglerie II – Rue Clément Ader – 44270 MACHECOUL-SAINT-MEME pour un montant de 2 150,00 € HT, soit 2 580,00 € TTC.

DECVP 2020-048 (R. CHARBONNIER) : Contrôle de l'auto surveillance des systèmes d'assainissement de la CCSE – Attribution du marché. Le marché concernant le contrôle de l'auto surveillance des systèmes d'assainissement de la CCSE est attribué à SGS France – 14 bis rue Lavoisier 56890 SAINT AVE pour un an renouvelable 3 fois pour les montants suivants :

2020	3 705,00 €HT	4 446,00 €TTC
2021	3 895,00 €HT	4 674,00 €TTC
2022	3 895,00 €HT	4 674,00 €TTC
2023	3 895,00 €HT	4 674,00 €TTC
<b>TOTAL</b>	<b>15 390,00 €HT</b>	<b>18 468,00 €TTC</b>

DECVP 2020-049 (R. CHARBONNIER) : Attribution d'une subvention d'aide à la réhabilitation pour Monsieur Yves SARRAU. Il est attribué à SARRAU Yves une subvention pour la réhabilitation de son assainissement non collectif, à hauteur de 75% du montant total TTC des travaux.  
Le montant de la subvention s'élève à la somme de 7 462,47 €.

DECVP 2020-050 (R. CHARBONNIER) : contrat de maintenance avec la société AFI pour la bibliothèque de Corsept. Il est conclu de signer un nouveau contrat avec la société AFI pour un montant annuel de 494.22 € HT pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il pourra être reconduit tacitement pour une durée globale ne pouvant excéder 3 ans.

DECVP 2020-051 (S. GAUTREAU) : Contrat de vidéo protection sur le quai de transfert. Il a été signé un contrat d'installation et de location de vidéo protection avec la société Stanley Security pour une durée de 36 mois (du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020) renouvelable 1 fois 36 mois.

- Forfait de raccordement et de mise en service : 1 500€
- Location mensuelle (base janvier 2018) : 302€

DECP 2020-052 (Y. MOREZ) : Conditions générales d'accès et d'utilisation de l'outil urbansimul. Il a été accepté les conditions générales d'accès et d'utilisation de l'outil UrbanSIMUL et de solliciter l'ouverture de 2 comptes Utilisateurs.

DECP 2020-053 (Y. MOREZ) : Recours de la Société Les Goélands – Prémption Hôpital de Paimboeuf – Désignation d'un avocat aux conseils. Maître David GASCHIGNARD, avocat aux conseils, est désigné afin de représenter la Communauté de Communes du Sud-Estuaire devant le Conseil d'Etat. Ses honoraires sont de 1 750 € HT, soit 2100 € TTC.

DECP 2020-089 (Y. MOREZ) : Convention de déplacement de réseaux et ouvrages divers à la demande d'un tiers – SCI QUADOR. Du fait du déplacement de son accès, la SCI QUADOR peut bénéficier du déplacement d'un candélabre d'éclairage public sis impasse Quador selon les conditions définies dans la convention jointe.

DECVP 2020-090 (R. CHARBONNIER) : Accord cadre pour les travaux d'entretien et de maintenance des espaces verts – Attribution du marché. L'accord-cadre concernant les travaux d'entretien et de maintenance des espaces verts, passés pour une durée de 1 an à compter de sa notification et renouvelable 3 fois, est attribué à SAPRENA – Rue des Coteaux de Grandlieu BP 10 - 44830 BOUAYE pour un montant forfaitaire annuel de 15 791,17 € HT, soit 18 949,40 € TTC et un montant maxi annuel à bons de commande de 5 500,00 € HT soit 6 600 € TTC.

DECVP 2020-091 (R. CHERAUD) : Convention fixant les modalités de partenariat entre la CCSE et le Centre Nautique de SBLP pour l'organisation de stages de Stand Up Paddle durant l'été 2020. Il est conclu une convention entre la Communauté de Communes du Sud-Estuaire et le Centre Nautique de SAINT-BREVIN-LES-PINS pour l'organisation de deux stages de Stand up Paddle, durant l'été 2020, pour des jeunes de 12 à 18 ans.

DECVP 2020-092 (R. CHERAUD) : Convention fixant les modalités de partenariat entre la CCSE et Monsieur Mahaud Stéphane, Professeur de danse pour l'organisation de stages de danse durant l'été 2020. Il est conclu une convention entre la Communauté de Communes du Sud-Estuaire et Monsieur MAHAUD Stéphane pour l'organisation de quatre stages de danse « Modern Jazz », durant l'été 2020, pour des enfants de 8 à 15 ans.

DECVP 2020-093 (R. CHERAUD) : Convention fixant les modalités de partenariat entre la CCSE et le Centre Equestre de la Côte de Jade pour l'organisation de stages d'équitation durant l'été 2020. Il est conclu une convention entre la Communauté de Communes du Sud-Estuaire et le Centre Equestre de la Côte de Jade pour l'organisation de huit semaines de stages d'équitation de juillet à août 2020, pour des enfants de 3 à 8 ans.

DECVP 2020-094 (R. CHERAUD) : Convention fixant les modalités de partenariat entre la CCSE et le Club de Karaté « Ken'Zen » de St Père en Retz pour l'organisation de stages d'équitation durant l'été 2020. Il est conclu une convention entre la Communauté de Communes du Sud-Estuaire et le Club de karaté « KEN'ZEN » de ST-PERE, pour l'organisation, en partenariat avec le service Sports, Jeunesse et Prévention, de deux stages d'initiation au karaté durant le mois de juillet 2020.

DECVP 2020-095 (R. CHARBONNIER) : renouvellement du contrat Sérénité sauvegarde on-line avec la société JVS MAIRISTEM pour la commune de Corsept. Il est conclu un nouveau contrat avec la société JVS MAIRISTEM pour un montant annuel de 913,00 € HT. Le contrat est conclu pour une durée globale ne pouvant excéder 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

DECVP 2020-096 (R. CHARBONNIER) : contrat d'hébergement des données avec la société Art'tick pour le service affaires culturelles de Saint-Brevin-Les-Pins. Il est conclu un contrat avec la société ART'TICK pour un montant annuel de 156,00 € HT. Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de signature, renouvelable tacitement pour une durée globale ne pouvant excéder 5 ans.